ASSEMBLÉE DES RÉGIONS EUROPÉENNES FRUITIÈRES, LEGUMIÈRES ET HORTICOLES

A.R.E.F.L.H

PROTÉGER L'OCM EUROPÉENNE DES FRUITS ET LÉGUMES

Préserver ce qui fonctionne : l'avenir des interventions sectorielles dans le secteur des fruits et légumes

— 1 CONTEXTE

Depuis près de 30 ans, l'Organisation commune des marchés (OCM) des fruits et légumes aide les organisations de producteurs (OP) et les associations d'organisations de producteurs (AOP) à renforcer la position des agriculteurs sur le marché, à regrouper l'offre et à investir collectivement, en combinant les ressources propres des producteurs avec les financements de l'UE.

Les propositions 565, 560 et 553 de la Commission, datées de juillet 2025, pourraient redéfinir ce modèle. Face à la baisse du nombre d'adhérents aux OP et à une mise en œuvre inégale entre les États membres, le **rapport spécial n° 22/2026** de la Cour des comptes européenne souligne la nécessité de rendre l'adhésion plus attractive.

Par ailleurs, **l'avis «Mammi»** du Comité européen des régions et le **rapport «Sargiacomo»**, actuellement en discussion au Parlement européen, soulignent tous deux l'importance de préserver une OCM commune articulée autour d'OP et d'AOP reconnues, avec des règles harmonisées pour le calcul de la valeur de la production commercialisée (VPC) et un cadre de financement reposant sur les ressources de l'UE afin de garantir des conditions de concurrence équitables sur l'ensemble du marché unique.

— 2 FAITS ET CHIFFRES

80 Md €

de production annuelle de fruits et légumes de l'UE en 2024

(Source : rapport spécial n° 22/2026 de la Cour des comptes européenne)

1 540

organisations de producteurs reconnues en 2023 ; plus de 190 000 producteurs

(Source : rapport spécial n° 22/2026 de la Cour des comptes européenne)

42%

de la production commercialisée par l'intermédiaire d'OP reconnues en 2023

(Source : rapport spécial n° 22/2026 de la Cour des comptes européenne)

~ 1 Md €

Aide annuelle moyenne de l'UE liée à la VPC

(Source : rapport spécial n° 22/2026 de la Cour des comptes européenne)

— 3 L'OCM : UNE RÉUSSITE

L'aide financière de l'UE est directement liée à la valeur de la production commercialisée (VPC), ce qui garantit que le soutien reflète l'activité économique des organisations de producteurs. Parallèlement, les producteurs apportent leurs propres ressources aux fonds opérationnels, renforçant ainsi leur responsabilité financière et leur engagement en faveur d'investissements collectifs.

L'OCM concilie **les objectifs de l'UE, la responsabilité des producteurs et les investissements à long terme**. En coordonnant la production, en concentrant l'offre et en améliorant les systèmes de production, les OP et les AOP renforcent le pouvoir de négociation et la position sur le marché des agriculteurs. Dans un contexte d'incertitude géopolitique croissante et de défis environnementaux, un réseau solide d'organisations de producteurs est plus essentiel que jamais pour garantir une chaîne d'approvisionnement alimentaire résiliente, compétitive et durable.

Grâce à des programmes opérationnels pluriannuels, les OP et les AOP peuvent investir dans **l'innovation, les infrastructures, la durabilité environnementale et la prévention des crises**. La prévisibilité du soutien financier de l'UE apporte la stabilité nécessaire pour planifier et mettre en œuvre des investissements ambitieux à long terme.

ASSEMBLÉE DES RÉGIONS EUROPÉENNES FRUITIÈRES, LEGUMIÈRES ET HORTICOLES

A.R.E.F.L.H

L'AVENIR DE L'OCM DES FRUITS ET LÉGUMES

Préserver ce qui fonctionne dans la prochaine PAC

— 4 LES RISQUES DE LA RÉFORME ACTUELLE

L'AREFLH identifie cinq menaces pesant sur l'OCM des fruits et légumes et le système des organisations de producteurs dans la proposition de la Commission pour la période financière 2028-2034 :

01	**Perte de prévisibilité financière et d'égalité des conditions de concurrence.** Dépendance accrue vis-à-vis des décisions nationales et du cofinancement. Risque de fragmentation du marché unique.
02	**Perturbation des programmes existants.** Les programmes opérationnels approuvés et les investissements en cours pourraient être interrompus prématurément.
03	**Affaiblissement du lien entre le soutien de l'UE et la VPC.** Absence de garantie d'un niveau minimum de soutien public à l'échelle de l'UE lié à la production commercialisée.
04	**Menace sur les OP et les AOP transnationales.** Le financement national pourrait nuire aux organisations opérant au-delà des frontières.
05	**Incitations à la reconnaissance des OP plus faibles.** Un soutien excessif aux groupements de producteurs pourrait décourager la reconnaissance pleine et entière et l'agrégation.

— 5 LES PROPOSITIONS DE L'AREFLH

La réforme devrait préserver les principes à l'origine du succès de l'OCM tout en les adaptant au nouveau cadre de gouvernance.

- **Financement de l'UE et conditions de concurrence équitables.** Les interventions sectorielles ne devraient pas prévoir de cofinancement national. Des règles communes de l'UE peuvent empêcher la fragmentation du marché unique.
- **Lien entre le soutien de l'UE et la VPC.** Le lien entre le soutien public et la valeur de la production commercialisée doit être préservé, avec une méthode de calcul commune établie par la Commission.
- **Soutien public minimal.** La contribution de l'UE devrait fixer un seuil minimal, le soutien public total couvrant au moins 50 % des dépenses éligibles.
- **Continuité des programmes existants.** Permettre aux programmes approuvés au titre du règlement (UE) 2021/2115 de se poursuivre selon les conditions convenues, les dépenses nécessaires étant financées dans le cadre du prochain CFP.
- **OP, AOP et membres.** Autoriser les investissements dans les locaux des OP, des AOP, des filiales et des producteurs membres. Clarifier la coordination entre les programmes des OP et des AOP.
- **La reconnaissance comme objectif.** Maintenir le soutien aux groupements de producteurs à titre transitoire et ciblé sur les pays présentant de faibles taux d'organisation, avec une voie claire vers la pleine reconnaissance en tant qu'OP.

Une politique qui a fait ses preuves mérite d'être renforcée, et non remise en cause. Depuis près de trois décennies, l'OCM conjugue responsabilité des producteurs, orientation vers le marché et investissements à long terme. La réforme doit préserver cet acquis et garantir aux OP des conditions équitables et prévisibles dans toute l'Europe.